

Droit de timbre payé sur état  
Autorisation su 23 Décembre 1985.

141

**Publicité Foncière de Auch**

Publié le 16-07-99  
Vol. 1999 N° 4008  
Dépôt N°

|                     |            |
|---------------------|------------|
| Taxe publicité      | 123        |
| Taxe départementale |            |
| Poids répartition   | 225        |
| Salaires            |            |
| <b>TOTAL</b>        | <b>358</b> |

**Publicité Foncière de Tarbes 1er**

Publié le 02-09-1999  
Vol. 1999 N° 4006  
Dépôt N°

|                     |            |
|---------------------|------------|
| Taxe publicité      | 100        |
| Taxe départementale |            |
| Poids répartition   | 160        |
| Salaires            |            |
| <b>TOTAL</b>        | <b>560</b> |

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF,  
Et le *vingt neuf Mai*,  
Maître Marie-Hélène MIQUEL-DHERS, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Pierre DHERS et Marie-Hélène MIQUEL-DHERS", titulaire d'un office Notarial à CASTELNAU-MAGNOAC (Hautes-Pyrénées), soussignée,

A établi l'attestation notariée suivante en vue de constater la transmission après décès de droits réels immobiliers:

**DÉCES ET DÉVOLUTION DE LA SUCCESSION**

Monsieur Robert Jean Marius CAZAUX, , en son vivant Animateur Rural, demeurant à MIRANDE (Gers), Artigues,  
Epoux en uniques noces de Madame Renée Yvette Louise MATHA, Né à TARBES (Hautes-Pyrénées), le 19 Janvier 1948,  
De nationalité Française,  
Est décédé à TARBES (Hautes-Pyrénées) le 1er Janvier 1999.  
Il n'a laissé aucune disposition de dernières volontés.  
Il a laissé :

Madame Renée Yvette Louise MATHA, Enseignante, son épouse survivante, demeurant à MIRANDE (Gers), Artigues ;  
Née à TARBES (Hautes-Pyrénées), le 29 Juillet 1946 ;  
De nationalité française ;  
Avec qui il était marié sous le régime la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître DUCAUD, Notaire à CASTELNAU-MAGNOAC, le 3 Juillet 1970, préalablement à leur union célébrée à la Mairie de GUIZERIX (Hautes-Pyrénées), le 4 Juillet 1970. ;

RC                      MC                      CC



Bénéficiaire de l'usufruit légal du quart, en vertu de l'article 767 du Code civil ;

Et dans l'ordre des descendants, sauf les droits du conjoint survivant :

Monsieur Christophe Jean Michel CAZAUX, Ingénieur, demeurant à CAGNES-SUR-MER (Alpes-Maritimes), 112 Avenue de Verdun, célibataire ;

Né à TARBES (Hautes-Pyrénées), le 20 Mai 1972 ;

De nationalité française ;

Et Mademoiselle Muriel Renée CAZAUX, Ingénieur, demeurant à RENNES (Ille-et-Vilaine), 8 Square de la Grande Charbonnière, Appartement 3, célibataire ;

Née à AUCH (Gers) le 28 Mars 1974 ;

De nationalité française ;

Ses deux enfants légitimes issus de son mariage avec Madame MATHA susnommée,

- Héritiers conjointement de la totalité de la succession,
- Sauf les droits du conjoint survivant.

### ACTE DE NOTORIÉTÉ

La dévolution successorale ci-dessus a été constatée dans un acte de notoriété dressé par le notaire soussigné le 25 Mars 1999.

### SUR L'ACCEPTATION DE LA SUCCESSION

La présente attestation est établie par le notaire soussigné sur la réquisition de :

Madame MATHA, veuve CAZAUX, Mademoiselle Muriel CAZAUX et Monsieur Christophe CAZAUX, dont l'identification figure ci-dessus,

Ici présents et qui déclarent :

- Accepter purement et simplement la succession du défunt.
- Et qu'il dépend de la succession dont s'agit les biens et droits immobiliers ci-après désignés.

### IMMEUBLES TRANSMIS

### IMMEUBLES DE SUCCESSION

### DÉSIGNATION

1°) La moitié indivise d'une maison d'habitation avec dépendances et

re

mc

cc



jardin sise sur la Commune de MIRANDE (Gers), formant le lot numéro six du lotissement LABAT, figurant au cadastre de ladite Commune sous les relations suivantes :

| <u>SECTION</u> | <u>NUMERO</u> | <u>LIEUDIT</u>    | <u>CONTENANCE</u> | <u>NATURE</u> |
|----------------|---------------|-------------------|-------------------|---------------|
| D              | 557           | Eglise d'Artigues | 24a 40ca          | Sol           |

Tel au surplus que ledit bien existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, appartenances et dépendances, sans exception ni réserve.

### ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Le terrain sur lequel est édifié l'immeuble ci-dessus désigné appartenait conjointement au défunt et à son épouse, pour avoir été acquis par eux de Monsieur Henri François LABAT, propriétaire, époux de Madame Joséphine Marie DUFFOURG, demeurant à MIRANDE,

Aux termes d'un acte reçu par Maître CALMELS, Notaire à MIRANDE, le 28 Avril 1976,

Moyennant un prix principal payé comptant et quittancé à l'acte ,

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des Hypothèques d'AUCH, le 17 Mai 1976, Volume 4269, numéro 34.

Ledit immeuble évalué par les parties à la somme de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (450 000 Frs), soit pour la moitié indivise revenant à la succession la somme de **DEUX CENT VINGT CINQ MILLE FRANCS (225 000 Frs)**.

2°) La moitié indivise des droits immobiliers ci-après dépendant d'un immeuble situé à TARBES (Hautes-Pyrénées), 64 Avenue Bertrand Barère, comprenant trois corps de bâtiments et une cour centrale, le tout figurant au cadastre de la ville de TARBES sous le numéro 214 de la Section AT, pour une contenance de quatre cent vingt quatre mètres carrés, ledit immeuble ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division, aux termes d'un acte reçu par Maître Des THERMES, Notaire à PAU, le 28 Novembre 1946, transcrit au premier bureau des Hypothèques de TARBES sous sa date :

. La pleine propriété exclusive et particulière d'un appartement situé au premier étage de l'immeuble, situé au fond de la cour, comprenant une cuisine, une salle à manger, une chambre avec cabinet de toilette, douche et W.C., galerie d'accès commune avec les appartements A1 et C1 du plan

Re

MC

CC

demeuré annexé au règlement de copropriété, formant le lot numéro QUATRE VINGT DEUX, suivant attribution de Monsieur le Conservateur des Hypothèques de TARBES en date du 2 Mai 1972,

. Une remise couverte en terrasse au rez-de-chaussée, côté nord dans la cour, portant le numéro 3 du plan, ladite terrasse faisant partie de la propriété de l'appartement, formant le lot numéro QUATRE VINGT TROIS, suivant attribution de Monsieur le Conservateur des Hypothèques de TARBES en date du 2 Mai 1972,

. Et les 29/1 000èmes des parties communes et de la propriété du sol.

Ainsi que lesdits droits immobiliers existent, avec leurs appartenances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

### ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Lesdits biens et droits immobiliers appartenant indivisément au défunt et son épouse pour avoir été acquis par eux de Monsieur Michel Joseph Bernard CAPDEVILLE, boucher, célibataire, demeurant à TARBES (Hautes-Pyrénées), 6 Rue Anselme Frogé,

Aux termes d'un acte reçu par Maître TOULOUSE, notaire à TARBES, le 1<sup>er</sup> Février 1990,

Moyennant un prix principal payé comptant et quittancé à l'acte,

Une expédition dudit acte a été publiée au premier bureau des Hypothèques de TARBES, le 1<sup>er</sup> Mars 1990, Volume 1990P, numéro 986.

Lesdits biens et droits immobiliers évalués par les parties à la somme de SOIXANTE MILLE FRANCS (60 000 Frs), soit pour la moitié indivise dépendant de la succession, la somme de **TRENTE MILLE FRANCS (30 000 Frs)**.

3°) La moitié indivise d'une maison d'habitation avec dépendances, et pré attenants, le tout sis sur la Commune de GUIZERIX et figurant au cadastre de ladite Commune sous les relations suivantes:

#### SECTION NUMERO LIEUDIT CONTENANCE NATURE

|   |     |          |          |       |
|---|-----|----------|----------|-------|
| A | 105 | La Coste | 14a 30ca | Sol   |
| A | 106 | « «      | 25a 50ca | Terre |
| A | 108 | « «      | 7a 50ca  | Terre |
| A | 109 | « «      | 12a 55ca | Pré   |

Ensemble..... 59a 85ca.

Tel au surplus que ledit bien existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, appartenances et dépendances, sans exception ni

RC

MC

CC



réserve.

### ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Ledit immeuble appartenait indivisément au défunt et à son épouse pour avoir été acquis par eux de Monsieur Albert Noël Jean CAZAUX, et Madame Jeanne Irma BEGUE, son épouse, demeurant ensemble à GUIZERIX,

Aux termes d'un acte reçu par Maître DUCAUD, Notaire à CASTELNAU-MAGNOAC, le 15 mars 1980,

Moyennant un prix principal payé comptant et quittancé à l'acte,

Une expédition dudit acte a été publiée au premier bureau des hypothèques de TARBES le 4 Avril 1980, Volume 1795, numéro 22.

Ledit immeuble évalué par les parties à la somme de TROIS CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS (380 000 Frs), soit pour la moitié indivise dépendant de la succession la somme de CENT QUATRE VINGT DIX MILLE FRANCS (190 000 Frs).

4°) Et la nue-propiété de diverses parcelles de terre et bois sises sur la Commune de GUIZERIX (Hautes-Pyrénées), et par extension sur la Commune de PUYDARRIEUX (Hautes-Pyrénées) et figurant au cadastre desdites Commune sous les relations suivantes :

#### Commune de GUIZERIX :

#### SECTION NUMERO LIEUDIT CONTENANCE NATURE

|   |     |          |          |        |
|---|-----|----------|----------|--------|
| A | 45  | La Coste | 33a 90ca | Bois/T |
| A | 46  | « «      | 36a 00ca | Terre  |
| A | 47  | « «      | 79a 00ca | Terre  |
| A | 48  | « «      | 33a 70ca | Terre  |
| A | 49  | « «      | 8a 50ca  | Terre  |
| A | 52  | « «      | 10a 50ca | Bois/S |
| A | 53  | « «      | 41a 70ca | Terre  |
| A | 81  | « «      | 18a 90ca | Bois/S |
| A | 82  | « «      | 10a 20ca | Bois/T |
| A | 83  | « «      | 25a 10ca | Bois/F |
| A | 114 | « «      | 28a 15ca | Terre  |
| A | 119 | « «      | 15a 10ca | Terre  |
| A | 120 | « «      | 21a 04ca | Terre  |
| A | 121 | « «      | 4a 90ca  | Sol    |
| A | 122 | « «      | 19a 70ca | Terre  |
| A | 123 | « «      | 28a 25ca | Terre  |

RC

MC

CC

|   |     |                   |          |        |
|---|-----|-------------------|----------|--------|
| A | 124 | « «               | 20a 70ca | Bois/T |
| A | 355 | « «               | 3a 27ca  | Sol    |
| B | 174 | Micalot           | 30a 00ca | Terre  |
| B | 196 | Larriou           | 43a 40ca | Terre  |
| B | 320 | Peyres            | 25a 90ca | Terre  |
| B | 321 | «                 | 12a 91ca | Terre  |
| B | 322 | «                 | 17a 40ca | Terre  |
| B | 323 | «                 | 52a 40ca | Terre  |
| B | 334 | Clos de Menjou    | 90a 20ca | Terre  |
| B | 335 | « « «             | 74a 00ca | Terre  |
| B | 336 | « « «             | 90a 40ca | Terre  |
| B | 337 | « « «             | 26a 30ca | Terre  |
| B | 338 | « « «             | 26a 20ca | Terre  |
| B | 339 | « « «             | 38a 30ca | Terre  |
| B | 340 | « « «             | 62a 40ca | Terre  |
| B | 470 | Micalot           | 29a 76ca | Terre  |
| B | 471 | «                 | 31a 63ca | Terre  |
| B | 474 | «                 | 30a 56ca | Terre  |
| B | 475 | «                 | 5a 11ca  | Terre  |
| B | 478 | «                 | 15a 92ca | Terre  |
| B | 480 | «                 | 12a 37ca | Terre  |
| B | 481 | «                 | 19a 97ca | Terre  |
| B | 514 | Peyres            | 16a 32ca | Terre  |
| B | 539 | Clos de Menjou    | 8a 90ca  | Terre  |
| B | 540 | Clos de Peguillon | 8a 24ca  | Terre  |

Ensemble 12ha 07a 50ca

Commune de PUYDARRIEUX :

| <u>SECTION</u> | <u>NUMERO</u> | <u>LIEUDIT</u> | <u>CONTENANCE</u> | <u>NATURE*</u> |
|----------------|---------------|----------------|-------------------|----------------|
| C              | 423           | Puntès         | 91a 88ca          | Terre          |
| D              | 705           | Bégué          | 93a 76ca          | Pré            |

Ensemble.....1ha 85a 64ca

**ORIGINE DE PROPRIETE**

Les biens ci-dessus désignés appartenaient personnellement au défunt, en nue-propiété, pour lui avoir été attribués aux termes d'un acte reçu par le Notaire soussigné le 16 Mars 1994, contenant donation à titre de partage anticipé par Monsieur Albert Noël Jean CAZAUX, et Madame Jeanne Irma BEGUE, son épouse, ci-dessus nommés, au profit de leurs trois enfants, savoir : Monsieur Robert Jean Marius CAZAUX, de cujus, Madame Renée

RC      Mc      CC



Marcelle Marie Louise CAZAUX, Enseignante, épouse de Monsieur Fredy Pierre EMBUN, demeurant à GAN (Pyrénées-Atlantiques), et Monsieur Jean Michel Julien CAZAUX, Employé, époux de Madame Brigitte Marie Dominique Olga HUTTEL, demeurant à FONSORBES (Haute-Garonne), Impasse du Pasticier,

Etant précisé que les donateurs se sont réservés leur vie durant l'usufruit des biens donnés,

Une expédition dudit acte a été publiée au premier bureau des hypothèques de TARBES le 9 mai 1994, Volume 1994P, numéro 1870.

Lesdits biens évalués par les parties à la somme de **DEUX CENT QUARANTE MILLE FRANCS (240 000 Frs)**.

### ATTESTATION

Le notaire soussigné,

**ATTENDU** le décès sus-énoncé,

**ET VU** la dévolution de la succession sus-relatée,

**CERTIFIE ET ATTESTE**, conformément à l'article 29 du décret du 4 janvier 1955, que les biens et droits immobiliers ci-dessus désignés appartiennent désormais indivisément à : Madame MATHA, veuve CAZAUX, Mademoiselle Muriel CAZAUX et Monsieur Christophe CAZAUX, dont l'état civil complet est établi ci-dessus.

### FORMALITÉ

Le présent acte sera publié aux bureaux des hypothèques de TARBES et AUCH pour les biens et droits immobiliers situés dans le ressort de chacun de ces bureaux.

Le paiement de la taxe de publicité foncière est requise au bureau des hypothèques de TARBES.

Les biens et droits immobiliers dépendant de la succession du défunt ont été évalués par les parties, ci-dessus, savoir :

A 225 000 Francs pour les biens et droits immobiliers situés dans le ressort du bureau des hypothèques d'AUCH,

A 460 000 pour biens et les droits immobiliers situés dans le ressort du bureau des hypothèques de TARBES.

**EN FOI DE QUOI** la présente attestation a été délivrée.

Fait et passé au siège de la société civile sus-énoncée,

Les jour, mois et an susdits,

Et, après lecture faite, les requérants ont signé avec le notaire.

Le présent acte comprenant sept pages, ~~des~~ renvois, ~~des~~ mots nuls, ~~des~~ lignes nulles, ~~des~~ blancs barrés, ~~des~~ chiffres rayés.

RC  
  
 CAZAUX  
 MC  
  
 CC  
